



**Publicité suite au dépôt d'une
Manifestation d'Intérêt Spontanée « MIS »
pour la Construction et l'Exploitation d'une
centrale photovoltaïque :**

**Parcelles AM 10 – AM 11 – AM 12 - AM 13
« site des terrains Vargues »**

La Commune de Saint-Vincent-de-Paul souhaite mettre à disposition 2 parcelles de terrains (cadastrées AM 12 et AM 13) pour y installer une centrale photovoltaïque au sol en contrepartie de la perception d'un loyer via un bail emphytéotique.

Une entreprise ayant manifesté le 19 septembre 2025 son intérêt pour installer une installation photovoltaïque de ce type sur ces zones, nous sollicitons, conformément au code général des collectivités territoriales pour la mise à disposition du domaine public via une autorisation d'occupation temporaire, la candidature d'autres entreprises pour présenter une offre, sous un délai de 3 semaines.

Les terrains concernés sont cadastrés :

Nature	Parcelles cadastrales	Adresse	Surface parcelle
Sol industriel (Uxnr)	AM 12	2957 route de la glacière 40990 Saint-Vincent-de-Paul	28 938 m ²
Sol industriel (Uxnr)	AM 13	2957 route de la glacière 40990 Saint-Vincent-de-Paul	4 231 m ²
			33 169 m ² (parcelles projet centrale)
Terrain forestier N	AM 10	route de Buglose « basta gare » 40990 Saint-Vincent-de-Paul	300 m ² (partie)
Terrain forestier N	AM 11	route de Buglose « basta gare » 40990 Saint-Vincent-de-Paul	4 800 m ² (partie)
			5 100 m ² (parcelles retrait incendie)

Les candidats ont jusqu'au lundi 13 octobre 2025 à 12h00 délai de rigueur pour transmettre une proposition technico-économique.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Dénomination, capital social, siège social et coordonnées du candidat (extrait Kbis/statuts),
- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou les) personne(s) dûment habilitée(s) à prendre l'engagement,
- Les trois derniers bilans et les trois derniers comptes de résultat,
- Une déclaration sur l'honneur attestant que :
 - Le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années,
 - Le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire, n'est pas admis à une procédure de redressement judiciaire ou n'a pas fait l'objet de procédures équivalentes régies par un droit étranger.

- **Une note technique présentant les points suivants :**
 - Une présentation de la société, de ses projets en cours, à venir
 - Une proposition de déroulement de projet selon un projet de planning de réalisation,
 - La puissance des installations,
 - Un plan d'implantation,
 - Une intégration paysagère,
 - Les modalités de valorisation de l'énergie,
 - Une proposition financière et les retombées fiscales pour les collectivités,
 - Les propositions liées à l'entretien du site,
 - Un dispositif lié au financement participatif,
 - Les modalités de démantèlement à l'issue de l'exploitation des installations (remise en état du site, ...),
- **Un plan de financement et plan d'affaires prévisionnels incluant :**
 - Détail des CAPEX et des OPEX du projet,
 - Plan d'affaires prévisionnel.

Ces propositions sont à adresser au plus tard pour le lundi 13 octobre 2025 à 12h00 :

- Par voie postale avec recommandé avec accusé de réception :

**M. FOURNET, adjoint Environnement
Mairie
73, rue du Pouy
40990 Saint-Vincent-de-Paul**

- Par voie numérique avec recommandé avec accusé de réception :

accueil@saintvincentdepaul.fr

A Saint Vincent de Paul,
Le 19 septembre 2025.

Le Maire,
Henri BÉDAT.

